

De Sorelois.

MARDI, 23 MAI 1882.

LES ELECTIONS.

La date des élections est fixée au 20 juin prochain.

L'arrêté du Conseil ordonnant la dissolution du parlement et déterminant ce terme a été passé jeudi, et signé vendredi par Son Excellence le Gouverneur-Général. Les brefs ont été lancés hier.

Les nouvelles de toutes les parties du pays sont excellentes pour le parti conservateur. Nos amis sont prêts partout et animés de la plus grande confiance, on pourrait même dire de la certitude que le gouvernement sortira plus fort de la lutte qu'il ne l'était auparavant.

La lutte est commencée dans presque tous les comtés du Dominion, excepté dans Richelieu. Mais ce calme apparent est trompeur et les deux partis sont à fourbir leurs armes pour le combat qui va se livrer d'ici à un mois.

Dans un premier article nous avons démontré que, pour ne pas perdre le fruit de nos victoires précédentes, il ne fallait pas nous diviser, mais au contraire que nous devions plus que jamais rester unis et présenter un front compact à l'ennemi.

La position du parti conservateur est excellente aujourd'hui et le cabinet actuel sera maintenu au pouvoir par une majorité aussi forte que celle qui l'a soutenu depuis quatre ans.

Et d'abord quelles sont les raisons qui ont pu engager le gouvernement à dissoudre les Chambres avant l'expiration du mandat que le peuple avait confié à ses députés ?

Il n'y en a qu'une, mais elle est de la plus grande importance pour l'avenir et la prospérité du pays.

Tout le monde sait que l'établissement d'un tarif protecteur a eu pour effet de donner une forte impulsion à toutes nos industries, de relever nos manufactures et d'inspirer une grande confiance à nos riches capitalistes étrangers. Ceux-ci, par un louable sentiment de prudence, veulent s'assurer, avant de se lancer dans de grandes entreprises, qu'ils auront au moins devant eux un laps raisonnable d'année durant lesquelles ils n'auront à craindre aucun changement notable dans la politique fiscale du gouvernement.

Les libéraux ont taillé crié contre la protection; leurs organes ont si bien répété sur tous les tons que si leurs amis revêtaient au pouvoir il y aurait changement radical dans la politique fiscale, que les capitalistes se sont émus et n'ont pas osé risquer leurs capitaux sur de simples probabilités.

Les gens d'affaires sont avant tout fort positifs et il leur faut une certitude avant de s'aventurer dans une entreprise quelconque. Et, certes, ils ont cent fois raison. Car—et l'expérience l'a prouvé—une entreprise manquée détruit toute confiance.

Le gouvernement a parfaitement saisi le présent état de choses. Désireux de faire jouir le pays des bienfaits que peut nous procurer sa politique sage et éclairée, il n'a pas hésité un seul instant sur la marche qu'il devait suivre et il a dissout les Chambres. S'il revient vainqueur, comme la chose ne fait aucun doute, ces capitalistes étrangers ne craindront plus pour l'avenir et ils viendront nous faire bénéficier de leur expérience et de leurs capitaux. Le nombre de nos manufactures se doublera en peu de temps, nos mines seront exploitées plus en grand, notre industrie recevra un nouvel élan et le Canada continuera à marcher à grands pas dans la voie du progrès et de la prospérité.

Telle est la raison majeure qui a déterminé le gouvernement à dissoudre les chambres avant l'époque fixée par la constitution.

El maintenant quelle ligne de conduite doivent à leur tour tenir les électeurs du Dominion et en faveur de quel parti doivent-ils enregistrer leurs votes ?

En présence de cette question, deux autres surgissent inopinément à notre esprit et dont la solution nous indique le chemin à suivre.

Dans quelle position se trouvait le Canada le 17 septembre 1878, lors de la chute du cabinet-MacKenzie et dans quelle position se trouve-t-il aujourd'hui après quatre années du règne conservateur ?

C'est ce que nous allons examiner en peu de mots.

Arrivés au pouvoir en 1873 au moyen de la calomnie et de l'achat des consciences, les libéraux se précipitèrent à la curée avec un ensemble vraiment remarquable. Le pays leur importait peu, il fallait avant tout satisfaire leur appétit. Survint tout-à-coup cette crise terrible dont les effets se sont fait sentir dans grand nombre de pays, mais particulièrement aux Etats et au Canada. En pareille occurrence, il est du devoir d'un gouvernement de faire face autant que possible à toutes les éventualités et de réparer les brèches que cause toujours une semblable crise.

Que voyait-on ? Aux Etats-Unis, la production ayant été plus forte que la consommation, nos voisins inonderent notre marché de leurs produits, qu'ils vendirent au rabais, et firent par là une concurrence ruineuse à notre commerce, à nos manufactures et à notre industrie. Bientôt ce fut au milieu de nous un bouleversement général.

Les maisons les plus solidement établies tombèrent, nos ouvriers ne trouvèrent plus d'ouvrage, nos champs furent abandonnés et les hideuses banqueroutes virent s'asseoir à nos portes.

Sous une action prompte et énergique, le gouvernement devait résister le contre-coup d'un pareil état de chose. Le danger était là, il fallait agir de suite pour le conjurer. Le cabinet-MacKenzie aimait mieux se croiser les bras et laisser faire. On aurait dit que tous ses membres étaient des fatalistes, qui ne croient pas du tout à ce que dit la sagesse des nations : Aide-toi, le ciel t'aidera.

Non. Les déficits survenaient, et bientôt ils se chiffraient par millions. Des plaintes se firent entendre, des conseils furent donnés au gouvernement; on lui demanda de fermer notre marché aux américains au moyen d'un tarif protecteur. Peines inutiles ! le gouvernement ne voulut rien comprendre. Il aimait mieux imposer une taxe de \$3,500,000 plutôt que de se rendre aux desirs de la population.

La conséquence fut que le pays marcha rapidement à la ruine, QUE NOUS EUMES DES DÉFICITS AU MONTANT DE PLUSIEURS MILLIONS et que notre dette s'accroît, dans l'espace de cinq années, de QUARANTE-QUATRE MILLIONS DE DOLLARS.

Telle était la position du pays lorsqu'eurent lieu les élections générales du mois de septembre 1878. Comme on le voit la perspective n'était pas brillante et le cabinet qui prendrait les rênes après les élections devait se trouver en face d'une situation peu enviable.

On sait ce qui advint. Le peuple, fatigué d'un régime qui le ruinait, balaya les libéraux d'un bout du pays à l'autre. Plusieurs de leurs chefs restèrent sur le champ de bataille et c'est à peine si, dans sa détresse, leur général put réunir autour de lui quelques soldats effarés.

M. MacKenzie tomba, Sir John prit les rênes du pouvoir. Comme nous venons de le dire, la situation était loin d'être brillante. Mais il sût s'entourer d'hommes énergiques qui comprenaient qu'il fallait sauver le pays coûte que coûte et ils ne reculèrent pas devant leur devoir.

Entrerons nous dans le détail de tous les projets de loi qui ont été soumis au Parlement et adoptés ? Ce serait nous entraîner trop loin. Citons seulement les deux plus importants. En premier lieu, nous mentionnerons la construction du Pacifique, qui fut la cause de la chute du cabinet-MacDonald en 1873 et qui sera le plus beau fleuron de sa couronne de gloire dans l'avenir. Ah ! certes, si jamais nos hommes d'état canadiens ont pu prévoir les grandes destinées qui attendaient notre peuple, c'est bien lorsque, avec Sir George E. Cartier, ils s'écriaient : En avant pour le Nord-Ouest.

Le Nord-Ouest ! Si peu connu il y a quelques années et qui cependant renferme des richesses incalculables; cette contrée fertile sur laquelle tous les pays de l'Europe ont les yeux fixés. Il s'agissait d'attirer dans ces vastes contrées une immigration qui, dans l'espace de quelques années, quadruplerait notre population. Il fallait pour cela une voie ferrée qui reliait entre elles les différentes provinces de la Confédération. De là l'idée du Pacifique. Aujourd'hui c'est un fait accompli et nous devons en remercier le parti conservateur.

En second lieu, nous citerons l'adoption d'un tarif protecteur. Ainsi que nous l'avons dit il y a un instant, il s'agissait de fermer nos marchés aux produits américains

afin d'encourager nos manufacturiers et nos industriels. Les résultats prévus ont dépassé toutes les espérances et si nous jetons aujourd'hui un coup-d'œil sur le pays, nous avons lieu d'être satisfait de l'état prospère dans lequel il se trouve. L'ère des déficits s'est fermée brusquement pour faire place à des surplus étonnants. Le cultivateur vend ses denrées à un haut prix; l'ouvrier gagne le double de ce qu'il pouvait avoir en 1878. Bref, toutes les classes de la société bénéficient largement du nouvel état de chose.

Inutile, croyons-nous, de discuter longuement pour démontrer que notre condition d'aujourd'hui est préférable à celle de 1878. L'existence du soleil ne se nie pas, à moins d'être aveuglé; il en est de même des effets bienfaisants de la politique nationale.

Au peuple maintenant de juger. Le cabinet s'adressa à lui avec confiance, parcequ'il est convaincu qu'il n'a pas failli à son devoir.

Il est probable que plusieurs changements auront lieu bientôt dans le gouvernement fédéral. Il est fortement question de M. Massue comme ministre de l'Agriculture en remplacement de l'Hon. M. Pope.

Bulletin Electoral.

RICHELIEU.

MM. Massue et Dorion, conservateurs, sont sur les rangs. Il faut espérer qu'il y aura arrangement et que le parti se ralliera autour de la candidature d'un seul afin de faire une lutte avantageuse.

YAMASKA.

MM. Vanasse, conservateur, et Gladu, libéral, briguent les suffrages des électeurs de ce comté. Il n'y a aucun doute que M. Vanasse sera élu par une forte majorité.

BERTHIER.

M. Cuthbert a posé sa candidature dimanche. On ne lui connaît pas encore d'adversaire. Les libéraux savent que si le parti conservateur reste uni, il est inutile pour eux d'entreprendre une lutte.

MASKINONGÉ.

M. Houde, ancien député conservateur, a pour adversaire M. Caron qui se présente indépendant. Les candidats ont commencé la campagne dimanche à Louiseville.

Une grande excitation règne en cette ville à propos de la construction du nouveau marché. Il y a eu une assemblée à ce sujet samedi soir qui a été tumultueuse. Les partis paraissent divisés également. Une résolution a été passée nommant des personnes pour examiner le marché afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de le réparer.

AU CONSEIL ET AUX CITOYENS DE SORÉL.

Nous soussignés, contribuables de la ville de Soré, après avoir examiné avec le plus grand soin le marché Richelieu, ses caves, ses fondations, ses planchers, ses murs, ses lambourdes, sa menuiserie et charpente ainsi que la brigue, sommes convaincus et croyons devoir soumettre au Conseil et aux Citoyens de la ville qu'il n'y a aucune nécessité de le jeter par terre mais qu'un contre, en y déposant une somme de six ou sept mille piastres au plus, nous pouvons lui poser un nouveau toit à comble français, élever les murs d'un pied et demi, poser un tunnel pour égoutter les caves ce qui les asséchera complètement et permettra d'en retirer le revenu le plus complet et finir très bien les murs intérieurs des salles. Par ces travaux-là nous aurons un magnifique marché à deux étages et tout français c'est-à-dire neuf pieds et demi plus haut que le marché actuel et une excellente bâtisse parfaitement étanche pouvant durer encore trente ans au moins.

Et nous faisons la présente déclaration solennellement croyant que c'est notre devoir de le faire. Soré, 22 Mai 1882.

François Cosy, Pierre Paulhus, François Vadbonneur, Marcel Brunette, William Lamère, Pascal Terriault, John Mullen, James Morgan.

Déclaré et signé par devant moi, le vingt-deux Mai 1882.

LS. MORASSE J. P.

Des requêtes seront présentées au Conseil ce soir contre la construction du marché. D'un autre côté on verra par une annonce que nous publions ailleurs, qu'en dépit de cette agitation le Conseil demande des soumissions pour un marché neuf. La séance du Conseil promet d'être intéressante ce soir.

De l'aveu de Sir Richard Cartwright, qui n'a jamais eu à la protection, il n'y avait, en 1878, qu'un moyen de restaurer nos finances délabrées. Ce moyen, c'était la taxe directe. Et le financier libéral regrette que la constitution ne lui permit pas de l'imposer.

ÇA ET LA

La session fédérale a duré 98 jours.

Guiteau va décidément être pendu le 30 juin prochain.

Nous apprenons que Mgr. Laféche et Mgr. Duhamel sont en route pour le Canada.

Son Excellence le gouverneur général a sanctionné 119 projets de loi, en fermant les chambres, mercredi.

Nous apprenons avec plaisir qu'en vertu d'un décret du Président de la République Française en date du 15 avril, M. Martial Chavalier, ancien consul général de France à Québec, a été nommé ministre plénipotentiaire.

A la séance du Sénat, mercredi dernier l'honorable M. Alexander a annoncé, au nom du gouvernement, qu'à la prochaine session il proposerait que toutes les vacances futures au sénat fussent remplies par le vote du peuple.

On a dit que M. S. Chapleau avait acquis du gouvernement de Québec pour une bagatelle, des mines de fer de la plus grande valeur.

Nous sommes en position de dire que c'est tout simplement une fausseté.

M. J. M. Carrier, député, a accepté la place de maître de poste d'Ottawa.

Il sera remplacé par M. MacKintosh, ex-Maire d'Ottawa, et dont l'élection ne fait pas de doute. Le candidat Canadien-Français et conservateur sera M. Jos. Tassé, qui sera aussi élu.

Le projet de loi concernant la chasse, dont nous avons déjà parlé, a été profondément modifié depuis qu'il est sorti des mains de M. Flynn. Ainsi on n'impose pas une taxe sur les chasseurs du pays, les chasseurs étrangers seuls devront prendre un permis qui coûte \$20.

La preuve de la grande confiance qu'ont certains actionnaires dans le succès futur de la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, sous la nouvelle direction est le pari offert par l'un d'eux de \$1,000 contre \$500 que dans le courant de cette année, la compagnie paiera un dividende de 6 p. c. sur son capital.

La corporation de Québec est à bout de ressources.

Elle est forcée de s'adresser à la législature de Québec pour obtenir l'autorisation d'emprunter cinq millions de dollars.

10. Pour racheter ses dettes.

20. Pour racheter et éteindre ses rentes constituées.

30. Pour améliorer son système de travaux d'aqueduc.

Le Constitutionnel dit qu'il est rumoré à Québec que M. Arthur Turcotte briguera les suffrages des électeurs de Québec-Est en opposition à M. Laurier. M. Turcotte prendrait parait-il cette détermination dans le but de faire pièce aux libéraux de la province qui ont déclaré, par l'organe de leur chef, M. Joly, lors de l'assemblée de condoléances tenue par les libéraux à Trois-Rivières, après la défaite de nos adversaires le 2 décembre, que M. Turcotte n'avait jamais eu rien à faire avec le *Leopold*.

L'honorable M. Wurtele a donné son exposé financier.

Nous ne nous étions pas trompés quand nous avons dit que l'avènement de l'honorable M. Chapleau au pouvoir allait faire entrer la province de Québec dans une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour. Pour la première fois on va enregistrer un surplus des recettes sur les dépenses.

Ce surplus—\$50,000—n'est pas très considérable si on en considère seulement la force numérique, mais l'essentiel est en considérer les rares sources de revenue que le gouvernement provincial n'a à disposition.

La dette totale de la province en y comprenant la balance des subventions payable aux compagnies de chemin de fer s'élève à \$2,855,359.39.

DISCOURS DU TRONE

Son Excellence le gouverneur général s'est rendu mercredi à cinq heures de l'après-midi à la chambre des sénateurs pour proroger le parlement. Après avoir sanctionné les projets de loi adoptés pendant cette session, Son Excellence a prononcé le discours suivant.

Honorable Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier sincèrement de zèle et de l'assiduité que vous avez mis à remplir vos devoirs parlementaires, et je suis heureux de croire qu'à votre retour dans vos foyers, vous trouverez partout, le pays jouissant d'une grande prospérité.

L'acte du service civil produira, je

ai l'espoir, les meilleurs résultats, en améliorant l'organisation et le fonctionnement de ce service qui fonctionne déjà d'une manière si satisfaisante.

Les Actes relatifs à l'extradition des criminels ou délinquants qui se réfugient en Canada, à la liquidation des affaires des banques, compagnies d'assurances et corporations de commerce en état d'insolvabilité, et l'acte amendé concernant l'administration de la justice criminelle, sont autant de mesures d'une nature importante.

L'édit voté pour subvention des entreprises des chemins de fer, contribuera grandement à ouvrir de vastes régions fertiles, jusqu'à présent inaccessibles aux colons.

L'édit annuel affecté à l'encouragement des pêcheries maritimes et à l'amélioration de la position des pêcheurs sera de grande valeur pour cette branche importante des industries nationales.

L'abolition des droits sur le thé et le café réduira, pour la population, le prix de ces importantes denrées alimentaires; l'abolition du droit de timbre sur les lettres de change et les billets promissaires sera appréciée par le commerce qu'elle soulagera d'un fardeau pénible, et la transmission des journaux et revues, francs de port, sera accueillie comme un bienfait par tout le pays.

Nos manufactures, déjà prospères, bénéficieront encore de l'abolition des droits sur les métaux et autres matières premières employées dans certaines fabrications.

Il est satisfaisant de constater que l'heureux état du revenu permettra d'opérer, sans inconvénient, ces réductions qui représentent annuellement un million et un quart de piastres.

Durant les vacances du parlement, mes ministres continueront leur effort pour arriver à des conventions commerciales avantageuses avec la France et l'Espagne. Dans ces démarches, le Haut Commissaire aura encore l'appui cordial du gouvernement de Sa Majesté et de la diplomatie impériale, appui que déjà on lui a prêté si volontiers.

Cet appui sera grandement fortifié par le Canada dans toutes les négociations qui pourront être entamées en vue d'améliorer ses relations commerciales avec les pays étrangers.

Cet appui a été accordé d'autant plus volontiers que le gouvernement de Sa Majesté a confiance que le Canada n'établira point de distinction préjudiciable au commerce et aux produits de la mère-patrie.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez accordés et qui seront dépensés en ayant pleinement égard à l'économie.

Honorable Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes :

Je vous félicite cordialement de l'heureux et rapide développement de nos industries manufacturières, agricoles et autres.

On m'a avisé, néanmoins, que leur développement eût été encore plus considérable, si les capitalistes n'eussent pas hésité à engager leurs ressources dans des entreprises auxquelles un changement dans la politique commerciale et fiscale par vous adoptée en 1879, serait nuisible, si ce n'est ruinait pas.

En conséquence, afin de donner sans délai au peuple une occasion d'exprimer son opinion formelle sur cette politique et, en temps, de mettre en opération la mesure à l'effet de réparer de nouveau la représentation, dans la chambre des communes, c'est mon intention de dissoudre ce parlement à une date prochaine.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :— Honorable Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour de juin prochain.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Assemblée législative.

Québec, 20.

L'ORATEUR prend son siège à 11 40 a. m.

M. J. LYNCH rapporte le bill pour amender la chartre de la cité de Québec, avec amendements.

M. WURTELE propose que le rapport du comité des arbes des soit reçu.

Relativement aux deux items de \$7,200 et de \$19,500 pour l'indemnité des membres des deux Chambres, l'hon. M. JOLY propose que ces crédits ne soient pas votés, vu l'état des finances de la province et vu que les membres de l'Assemblée législative de la province d'Ontario ne reçoivent qu'une indemnité sessionnelle de \$600 chacun.

M. CHAMPAGNE dit qu'il est en faveur de l'augmentation de l'indemnité accordée parce que les sessions du parlement sont très longues et vu que le chiffre de cette indemnité a été réduit ces années dernières, et aussi parce qu'il a été informé que si la session durait moins longtemps l'année prochaine l'indemnité serait réduite.

M. OWENS, bien qu'il soit en faveur de l'augmentation du traitement des ministres, se prononce contre l'augmentation de l'indemnité accordée aux membres du parlement.

M. TRUDEL s'oppose à ce que le chiffre de l'indemnité soit fixé à \$800, mais il est en faveur d'une indemnité de \$600.

M. DUMERS est d'opinion qu'une indemnité de \$500 est suffisante.

La question étant mise aux voix, l'amendement de l'hon. M. Joly est rejeté sur la division suivante :

Pour :—MM. Audet, Bernard, Blanchet, Demers, Faucher de Saint Maurice, Gagnon, Joly, Laberge, Mar-

chand, Marcotte, Mercier, Owens, Poulin, Rinfret, Fehyng, Spencer, Trudel, Watts.—Total 18.

CONTRE :—MM. Asselin, Beaudin, Bergevin, Brousseau, Carbray, Caron, Casavant, Champagne, Chapique, Deschênes, Desjardins, Duckett, Duhamel, Flynn, Fortin, Fréneau, Garneau, Gauthier, Lalonde, Lavalée, Leclerc, Leduc, Loranger, Lynech, Marion, Martel, Paquet, Paradis, Picard, Poupore, Riopel, Robillard, St. Hilaire, Wurtele.—Total 30.

Le second item concernant l'Assemblée législative est adopté par un vote de 35 contre 17 et, à deux heures, la séance est ajournée à trois heures.

Incendie du steamer "Progres."

TROIS HOMMES BRULÉS.

DÉTAILS DE LA CATASTROPHE.

Rivière-du-Loup, (en bas,) 18 mai. Notre petite ville, ordinairement si tranquille, a été mise en émoi ce matin par la nouvelle que le feu avait détruit le remorqueur Progres hier soir près de l'Isle Verte, à dix milles environ plus bas que cette ville. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Le Progres a quitté Québec hier matin avec des provisions et du charbon, etc., pour aller au secours du vapeur Perceval, de la ligne Allan, pris dans les glaces dans le voisinage de Terrebonne. Le voyage se fit heureusement jusqu'à 11 heures du soir, alors on constata que le feu avait pris dans le Progres. Comment le feu ait-il pris est encore un mystère.

Le Steamer Resolute qui se trouvait à peu de distance du Progres vint au secours des incendiés. L'équipage du Progres fut recueilli dans deux chaloupes, et conduit au quai vers minuit et demi. Le Resolute après avoir mis l'équipage et le capitaine en sûreté, retourna à l'extrémité nord-ouest du grand quai, où le Progres fut échoué. La perte du Progres est considérable comme totale; on espère néanmoins sauver les engins.

Le Progres avait été muni d'une nouvelle bouilloire l'automne dernier et avait subi d'autres réparations importantes; il a été construit à Québec il y a six ans, et était évalué à \$50,000. Ce steamer était assuré pour \$50,000. Les provisions et le charbon qu'il transportait au Perceval étaient évalués à \$20,000; ce qui forme une perte totale de \$100,000.

TROIS VICTIMES.

Trois hommes de l'équipage ont trouvé la mort au milieu des flammes et l'on pense que les cadavres sont encore dans le steamer incendié.

Voici les noms des victimes : Octave Bibeault, âgé de 30 ans, de Carleton, non marié; Edmond Petit, âgé de 27 ans, non marié, de Deschambault; J. B. Bérubé, âgé de 50 ans, marié, de St. Anne de la Pocatière; sa famille réside actuellement aux Etats-Unis.

INCENDIE A BEAUPORT.—Six Bâti-

ments ont été détruits dans cet incendie la semaine dernière, et l'on porte le chiffre des pertes à près de \$25,000. Un instant la conflagration a menacé de prendre des proportions énormes. Le presbytère et l'église ont été sérieusement menacés et M. le curé Tremblay a cru devoir faire sonner le tocsin pour avertir ses paroissiens du danger.

Il soufflait un fort vent qui transportait les étincelles à une grande distance. Des amas d'engrais et de paille qui se trouvaient près du presbytère, prirent en feu et furent consumés jusqu'à la terre.

A l'appel des cloches, trois ou quatre cents habitants de la paroisse accoururent, ainsi que les pompiers de l'asile de Beauport et les séminaristes qui se trouvaient en ce moment à la Casardière. Les secours furent vite organisés et l'on réussit à préserver des flammes la magnifique église de Beauport et le presbytère.

En puvre diable se promenant par

un froid piquant avec un palicot d'étoffe très légère, orné de deux énormes trous, l'un à gauche et l'autre à droite.

—Mais tu dois geler ? lui dit un camarade.

—Non, pas trop, répondit gaiement le malheureux; je ne sens pas même le froid; il entre par un trou et il sort par l'autre.

Naissance.

A Ste Anne de Soré, le 17 courant, la dame de M. le Major Édouard Paul, un fils.

Mariage.

A Montréal, mercredi, le 14 de Mai courant, par le Révé. M. Stophus, James Armstrong Milbrun, à Dlle. Lizzie Paron, quatrième fille de feu W. A. Pearce, en son vivant de Soré. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Dece.

A Arthabaskaville, le 14 de Mai courant, à l'âge de trois ans et demi, Paul-Albert-Ovide, enfant de Eugène Crépeau, Ecr. C. H.

A Yamaska, le 22 courant, Sieur Augustin Roberge, à un âge très avancé. Le regretté défunt était le père du Révé. M. Roberge, curé d'Yamaska.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 courant à 9 heures à m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. R. I. P.



AVIS

Des soumissions écrites et dument scellées, marquées : "Soumission pour la bâtisse d'un Marché" et adressées au Conseil de Ville seront reçues à ce Bureau, du 25 courant au 9 juin prochain inclusivement, de la part des personnes qui désirent entreprendre aucune partie des travaux de construction du Marché, tels que subdivisés : le tout conformément aux Plans et Devis déposés à ce Bureau.

Les soumissionnaires se procureront les des formules de soumissions en prenant communication des conditions établies à cet égard.

Le Conseil ne s'oblige aucunement à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. (Par ordre) JOHN GEO. CREBASSA, Jnr. Sec. Trés.

Hotel-de-Ville, Soré, le 23 mai 1882. e. l.



CHEMIN DE FER Q. M. O & O.

JOUR DE LA FÊTE DE LA REINE.

Des billets de retour seront vendus à toutes les stations de ce chemin de fer au prix d'un passage simple et un tiers leur classe.

Billets valables pour aller les 23 et 24 mai et revenir par train régulier, jusqu'au 25 mai 1882 inclusivement. J. B. LABELLE, Agent Général des Passagers.

L. A. SENEÇAL, Surintendant Général. 20 Mai 1882.—1f.

A VENDRE.

Un magnifique Piano, à prix extrêmement réduits. S'adresser à WILLIAM FOY, Escompteur. Soré, 15 Mai 1882.—jno.

D. DUBOIS

Huissier Cour Supérieure, ST. DAVID. M. Dubois se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier et fera remise immédiate. St. David, 15 Mai 1882.—a.

malgré lui, sans doute, le petit livre qu'il vient de composer avec la meilleure intention, et qu'il voudrait mettre dans les mains de tous nos enfants...

M. Bréal disait excellemment dans l'ouvrage que nous citions tout à l'heure: "Parmi toutes les nations du monde, la France présente le spectacle unique d'un peuple qui a pris son propre passé en aversion."

Que beaucoup de ses griefs fussent légitimes, qui voudraient le nier? Mais d'autres que nous, ont souffert des mêmes abus sans garder les mêmes ressentiments. On ne peut haïr à un tel point ce qu'on ignore, et la principale raison d'un état d'esprit si peu naturel, c'est que l'imagination du peuple a gardé le souvenir amplifié des crimes et des misères du temps passé, sans qu'on ait pris soin de lui en raporter les bienfaits et les grandeurs.

Qu'à dû penser M. Bréal d'un manuel destiné à prouver à notre jeunesse que la France n'existait pas avant 1789, que tout était haïssable dans l'ancien régime, qu'il n'y avait alors que chaos, barbarie, injustice, abus criants, l'abomination de la désolation? Les vignettes servent de commentaire au texte; il en est deux placées à l'opposite l'une de l'autre, qui nous montrent un village d'autrefois, et en face du village d'aujourd'hui. Par un artifice digne du père Patouillet, l'un nous est représenté en hiver et enseveli sous la neige; l'autre s'épanouit en plein printemps, tout est vert, tout est fleuri, et sagement le rossignol chante.

Faut-il en conclure que l'heure est un de ces abus que la Révolution a supprimés? Mieux vaudrait nous ramener à l'Alphabet des sans-culottes. C'était du vin bleu, mais du vin plus franc. On lisait dans cet alphabet par demandes et par réponses: "Qu'est-ce qu'un brave sans-culottes?" — "C'est un brave dont l'âme ne peut être corrompue par l'hor des despotes..."

De quelle époque date l'idée de patrie? A qui l'enfant doit répondre que la patrie a été inventée pendant la Révolution, que Jeanne d'Arc comme l'Hôtel, que Catinat comme Vauban, n'en avaient point; qu'au surplus, de leur temps, la bravoure était presque aussi inconnue que le patriotisme, qu'il n'y avait alors que des sujets occupés à faire des révérences. Une autre vignette en fait foi. Et voilà ce que M. Bert appelle former le cœur et le jugement de la jeunesse.

Mais que répondra-t-elle, cette jeunesse aux collectivistes qui se feront un jeu de lui démontrer que la Révolution n'a supprimé que les moins criants des abus, qu'elle a laissé subsister la tyrannie du capital, l'odieuse inégalité du propriétaire et du rentier, que la société qu'elle a fondée ne vaut guère mieux que l'ancien régime et n'offre, du haut en bas, que chaos, barbarie, injustice, l'abomination de la désolation?

Un combat dans le Sud Oranais. Les journaux de Marseille publient de tristes détails au sujet de la nouvelle pointe des Arabes rebelles dans le sud oranais.

Une mission topographique envoyé pour relever les positions exactes et la topographie du pays avait dépassé M. Terrier, opérant la triangulation du terrain, en avant de ce poste, dans la direction du Sud-ouest; elle a été surprise et masquée par de nombreux cavaliers rebelles, conduits par Si-Sliman.

Une compagnie de la légion étrangère et une compagnie de zouaves escortaient ces officiers; l'ennemi, exactement renseigné sur les mouvements de cette petite colonne, par de nombreux espions, dont la présence avait été signalée, mais qui étaient toujours restés insaisissables, est tombé à l'improviste sur une partie détachée du corps scientifique; la laissant s'engager en avant sous la protection d'une partie des troupes, il a subitement assailli le petit convoi qui l'accompagnait et qui était défendu seulement par quelques hommes, ceux-ci ont été massacrés et le convoi a été enlevé; la perte est de deux officiers et quarante hommes tués.

Toutes les colonnes d'observation ont été mises en mouvement; mais l'ennemi a une avance considérable et ne paraît pas pouvoir être atteint, même sur le territoire marocain.

L'agence Havas complète ainsi ces renseignements: "Deux compagnies de la légion étrangère, sous les ordres de M. de Caseries, servant d'escorte à une reconnaissance topographique, et accompagnées d'un convoi avec deux jours de

vivres, ont été attaqués à Tigri par 6,000 fantassins arabes suivis de leurs femmes et appuyés par 1,000 cavaliers. "Les deux compagnies combattirent héroïquement, tuèrent plusieurs centaines d'hommes aux assaillants et furent par rester maîtres du champ de bataille. Mais les convoyeurs s'étant enfuis, les Français durent abandonner leur convoi.

"Nos pertes s'élevèrent à 35 morts, dont deux officiers et une trentaine de blessés.

"Les tribus assaillantes sont de celles qui nous soumise nominativement au Maroc. On assure que leur chef a été tué dans le combat."

La Liberté donne enfin une dépêche d'Oran qui précise les faits et les ramène à leurs véritables proportions.

"Sur le premier moment, des bruits exagérés se sont répandus à Oran. On a dit que les autres n'étaient pas restés maîtres du champ de bataille et avaient dû s'enfuir. Ces nouvelles, apportées par les hommes qui conduisaient les convois de vivres de la mission et qui se sont enfuis dès les premiers coups de fusil, ont été, après plus amples renseignements, reconnus comme fausses de tous côtés.

"Ce combat constitue un brillant fait d'armes de plus à l'actif de nos troupes algériennes."

Déménagement.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'ils viennent de transporter leur boutique de Ferblanteries au

NO. 10 RUE AUGUSTA DANS LE MAGASIN CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. DARCHE

A L'ENSEIGNE DU GROS ARROSOIR ROUGE.

Et qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour tous ouvrages en Ferblan, Toile, Toile galvanisée. Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de ferblanterie en usage pour les familles.

Aussi un stock considérable de tuyaux et recouverts de toutes espèces. On se chargera de monter les tuyaux dans tous les endroits de la Ville.

Le tout à BON MARCHÉ. Une visite est respectueusement sollicitée à la Boutique de

A. GARCEAU, FILS & Co., NO. 10 RUE AUGUSTA, A L'ENSEIGNE DU GROS ARROSOIR ROUGE Sorel, 11 avril 1882.—z.



Atelier de Releure A SOREL.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il continuera comme par le passé à se charger de l'exécution de toutes espèces de reliure, et que son établissement est maintenant au

NO. 78, RUE AUGUSTA, EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

Une visite à cet établissement convaincra le public de la qualité supérieure du travail et des conditions faciles auxquelles il exécute les reliures de toutes sortes.

Reliure solide et élégante. Les ouvrages de luxe, les livres blancs, les brochures, les journaux, les revues, les magazines de modes, les livres de musique, enfin toute espèce de livres reliés à bref délai et à 15 p. c. à meilleur marché qu'à Montréal.

D. JACQUES, Sorel, 1er Mai 1880

Hotel Richelieu, I. B. DUROCHER, Propriétaire, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

Ce magnifique établissement offre au public voyageur, à des prix très-réduits tout le confort qu'on peut trouver dans un hôtel de première classe.

Une superbe salle de billards se trouve à l'entresol et ne trouble en rien les voyageurs qui aiment la tranquillité. La richesse et la propreté des chambres à coucher ne laisse rien à désirer. La carte comprend toujours une variété de plats capables de satisfaire les estomacs les plus difficiles.

Le service se fait d'une manière admirable et le nombreux personnel de ce bel établissement se distingue par sa politesse et sa ponctualité. Une sonnerie électrique contribue pour beaucoup à l'exécution prompte des ordres donnés. La buvette attachée à l'hôtel est ce qu'il y a de mieux dans le genre tant sous le rapport de l'ornementation que sous celui du choix des liqueurs.

Les voitures de l'hôtel se trouvent toujours à l'arrivée des voyageurs et des chats.

Mme Veuve J. T. PRINCE, DES MOULINS DE PIERREVILLE, ayant considérablement augmenté son stock vendra à grand marché son stock consistant en étoffes de toutes sortes, mérinos français, cachemires, tweeds, cotons, shittings, chapeaux, plumes, fleurs, rubans, casques pour dames et messieurs, chaussures de toutes sortes, farines, melleuses, sirops, sucre blanc, cassonade, graisse, lard etc., etc.

Une visite est respectueusement sollicitée. MADAME VVE J. T. PRINCE, Sorel, 1 Janvier 1882.

ADRESSE D'AFFAIRES.

A. GERMAIN AVOCAT. No. 25, RUE AUGUSTA, SOREL. Sorel, 21 Mars 1879.

D. Z. GAULTIER AVOCAT, E. C. L. M. GAULTIER vient d'ouvrir de nouveaux bureaux près du Palais de Justice, à Sorel, sous les RUES DE ROBERT CHARLOTTE.

M. Gaultier sera à son bureau de 9 heures A. M. jusqu'à 5 P. M. et, ensuite à son bureau à son domicile, rue Philippe, Sorel, 18 Octobre 1881.—cm.

G. E. SEVIGNY HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, DANS LE FOUR DE DISTRICT DE RICHELIEU, COMTE DE BERTHIER.

Le soussigné se charge aussi de toutes collections qu'on voudrait lui faire. Prémioses remises. Résidence:.....St. Barthélemy, 18 Oct. 1880.—ar.

STANISLAS DUPRE HUISSIER COUR SUPÉRIEURE POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

Résidence:.....A St. JUDAS, 10 Janvier 1882.

GEORGE VEUILLET TAILLEUR. Rue Augusta, voisin de l'imprimerie du Sorelois. SOREL, 1er Avril 1881.—zn.

FONDERIE DU ST. LAURENT PAR G. A. Fontbriand.

Cette fonderie est en charge de l'exécution de toutes espèces d'Engins et Bouteilles pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., ainsi que tous ouvrages en fonte ou en fer, à des prix extrêmement réduits et à des conditions faciles.

FONDERIE ET ATELIER NO. 12 Rue Saphir, SOREL, Sorel, 21 Mars 1879.

ADOLPHE BOUCHER, TAILLEUR.

Se charge de la confection de toutes espèces d'habillements pour Messieurs et enfants d'après les DERNIÈRES MODÈS qu'il reçoit tous les mois. Ordres promptement exécutés. Il fournira aussi les modes et fournitures pour les habillements des personnes qui voudront lui laisser le soin de les habiller. Son atelier est établi au site PRES DU MARCHÉ entre le magasin de M. M. CHARLAND HOTEL HÉBERT, près de la Cie. du Richelieu. SOREL, 5 Mars 1879.—z.



Nouveau Chantier DE CONSTRUCTION.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux navigateurs de Sorel et des environs qu'il vient d'ouvrir un chantier de construction en cette ville et qu'il est prêt à entreprendre la construction de toutes espèces de bâtiments, tels que, Barges, Bateaux, Chaudières, bateaux à vapeur etc., ainsi que faire les radoubes, à des conditions très-faciles. Il a déjà construit plusieurs bâtiments et son ouvrage est la preuve de la solidité et de l'élégance de son travail.

Son chantier est situé sur la côte sud du Richelieu, entre l'Aqueduc et la manufacture de fusils.

PRIME DAUPHINAIS, Sorel, 3 Septembre 1880.—t.

UNE BONNE CHANCE POUR LES PERSONNES QUI VEULENT ACHETER DES VOITURES.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert le printemps dernier sa boutique de voitures et qu'il a eu, malin le plus bel assortiment de

Voitures d'Été qu'il y ait à Sorel. Toutes ces voitures sont faites dans des ateliers où les matériaux employés sont de première qualité.

Les prix sont modiques et les ventes se feront aux conditions les plus faciles. Comme par le passé, le soussigné se chargera aussi de tous les raccommodages de voitures. Avant d'aller acheter ailleurs, venez voir l'établissement de

ELZÉAR DROLET, Coins des rues Charlotte et Thippis Sorel. Nov. 1876.—z

SERRURE SAVOIE.

M. Savoie à Desrosiers, ayant obtenu une patente en septembre dernier à Ottawa pour une serrure de sûreté pour portes de maisons, de coffres-forts, de charnières, etc., etc., annonce qu'il est prêt à fabriquer ces sortes de serrures et à les recevoir des ordres.

Cette serrure est la plus sûre que toutes celles construites jusqu'ici, et il suffit de la voir pour s'en convaincre. Les maisons de commerce, les banques, les demeures privées, les Églises et autres établissements trouvent de grands avantages à se servir de cette serrure. SAVOIE & DESROSIERS, ST-MARCEL, 17 Mars 1882.—cm.

Mme Veuve J. T. PRINCE, DES MOULINS DE PIERREVILLE, ayant considérablement augmenté son stock vendra à grand marché son stock consistant en étoffes de toutes sortes, mérinos français, cachemires, tweeds, cotons, shittings, chapeaux, plumes, fleurs, rubans, casques pour dames et messieurs, chaussures de toutes sortes, farines, melleuses, sirops, sucre blanc, cassonade, graisse, lard etc., etc.

Une visite est respectueusement sollicitée. MADAME VVE J. T. PRINCE, Sorel, 1 Janvier 1882.



Chaussures DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Le soussigné tout en remerciant le public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à aujourd'hui à l'honneur d'annoncer que son stock de

CHAUSSURES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

est au complet et consiste en chaussures pour HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

de toute forme et de toute qualité, qui seront vendus à des prix qui défient toute compétition.

En fait de chaussures c'est le plus bel assortiment qu'il y ait à Sorel et nous invitons le public de venir nous rendre visite, étant sûr d'avance que nous pourrions donner satisfaction aux plus exigeants.

Elie Senechal, Sorel, 12 Avril 1882.

Coin des rues du Roi et Augusta, en face de l'Hotel Piché.

LA VELOUTINE CH. FAY.

Est une poudre de riz spéciale préparée par M. Fay, pour composer l'extrême d'une action salutaire pour la peau. Elle est inaltérable, impalpable, adhérente et donne au teint fraîcheur et transparence.

CH. FAY, 9, Rue de la Paix, A PARIS. Sorel, 14 Janvier 1882.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION, NEURALGIES, MIGRAINES, etc.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a découvert un remède efficace pour guérir ces affections. Son remède est composé de substances précieuses et agit directement sur le système nerveux. Il est inoffensif et donne de rapides résultats. Pour plus de détails, s'adresser à

M. L. V. LAFONTAINE, 31, rue d'Amérique, Montréal, ou à M. L. V. LAFONTAINE & NIELSON, 14 Janvier 1882.

CHAPPELIERIE.

M. Louis Morasse a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir son assortiment de Chapeaux du printemps. Presque tous ces chapeaux ont été manipulés par le compte du soussigné et consistent en chapeaux

Satini Duvet Feutre Tweeds Pluches, Etc. des casquettes de SOIE, de TWEED, d'ALPACA, etc.

Parapluies de soie, Pardessus en caoutchouc, etc.

C'est certainement le plus bel assortiment qu'il y ait à Sorel. Tous ces articles ayant été achetés pour de l'argent comptant peuvent être vendus à des prix qui défient toute compétition.

Les marchands de campagnes peuvent acheter chez M. Morasse au même prix du gros de Montréal.

Il informe le public qu'il prendra soin des pelletteries pendant l'été.

M. L. S. MORASSE qui est agent de la CANADA LIFE INSURANCE Co., sur la vie, tient son bureau dans la maison même où est son magasin

RUE AUGUSTA, ancien magasin de M. Thomas Duplessis, en face de la résidence de M. Alcide Richard. M. Morasse et pas d'aller rendre visite à M. Morasse et il vous promet que vous ne le quitterez jamais sans être complètement satisfait.

G. E. MORASSE, GÉANT, L. S. ROBITAILLE, MANCHONNIER, Sorel, 4 Avril 1882.

NOUVELLE PHARMACIE

Les soussignés se proposent d'ouvrir une pharmacie dans la ville de Berthier, le premier mai prochain. Ils auront en mains tout ce qui est nécessaire pour un établissement de ce genre. Ils comptent sur le patronage du public et surtout des médecins des campagnes. Le soin le plus attentif sera donné aux prescriptions de leurs confrères.

C. LAFONTAINE, M. D. PIETRO DELVECCHIO, Berthier, 21 Janvier 1882.—jao.

LIGNES DE TELEGRAPHE.

DE SELKIRK à EDMONTON. Avis.

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de MERCREDI le 17 jour de Mai prochain, en une somme ronde, pour l'achat de la ligne de télégraphe du Gouvernement (compréant les poteaux, fils, isolateurs et instruments) entre Selkirk et Edmonton.

Les conditions qu'il sera entrepris une ligne de communication télégraphique entre Winnipeg, Humbolt, Battleford et Edmonton, et que les messages du gouvernement seront transmis gratis.

Les soumissionnaires devront mentionner, en sus de la somme ronde qu'ils sont prêts à donner pour la ligne de télégraphe, le taux maximum qu'ils chargeront au public pour la transmission des dépêches.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire, Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 18 Avril 1882.—di.

Chemin de Fer Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882

Les trains partiront comme suit: Train Mixte, Malle, Express.

Table with 3 columns: Direction, Time, and Station. Rows include: Départ d'Hochebourg pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochebourg, etc.

Service bond entre Sorel, Hull et Ottawa. Tous les Trains de Passagers sont pourvus de Chaises-Palais le jour et de Chaises-Dortoirs la nuit. Les trains allant vers d'Ottawa font contact avec les trains allant et venant de Québec. Les trains du dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent l'après-midi de Montréal, et quittent la Station de Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochebourg.

Bureaux General, 13 Place d'Armes, MONTREAL. BUREAUX DES BILLETS: 10 Place d'Armes, MONTREAL. 202 Rue St. Jacques, L. A. SENECHAL, SINDICAT GÉNÉRAL, Québec, 4 Janvier 1882.—z.

South Eastern Railway DIVISION DU LAC CHAMPLAIN à ST. LAURENT.

Tableau des heures COMMENCANT LUNDI LE 14 FEVRIER, 1880.

Table with 3 columns: Station, A.M., P.M. Rows include: Stanbridge, 24 Bedford, 5 Mystic, 14 Farnham, 20 L'Ange Gardien, 26 Abbotsford, 31 St. Pie, 40 St. Joseph (St. Hyac).

41 Ste. Rosalie (Traver), 44 St. Simon, 53 St. Hugues, 62 St. Guillaume, 66 St. Joseph (St. Hyac), 71 St. Pie, 76 St. Simon, 81 St. Hugues, 86 St. Guillaume, 91 St. Joseph (St. Hyac), 96 St. Pie, 101 St. Simon, 106 St. Hugues, 111 St. Guillaume, 116 St. Joseph (St. Hyac), 121 St. Pie, 126 St. Simon, 131 St. Hugues, 136 St. Guillaume, 141 St. Joseph (St. Hyac), 146 St. Pie, 151 St. Simon, 156 St. Hugues, 161 St. Guillaume, 166 St. Joseph (St. Hyac), 171 St. Pie, 176 St. Simon, 181 St. Hugues, 186 St. Guillaume, 191 St. Joseph (St. Hyac), 196 St. Pie, 201 St. Simon, 206 St. Hugues, 211 St. Guillaume, 216 St. Joseph (St. Hyac), 221 St. Pie, 226 St. Simon, 231 St. Hugues, 236 St. Guillaume, 241 St. Joseph (St. Hyac), 246 St. Pie, 251 St. Simon, 256 St. Hugues, 261 St. Guillaume, 266 St. Joseph (St. Hyac), 271 St. Pie, 276 St. Simon, 281 St. Hugues, 286 St. Guillaume, 291 St. Joseph (St. Hyac), 296 St. Pie, 301 St. Simon, 306 St. Hugues, 311 St. Guillaume, 316 St. Joseph (St. Hyac), 321 St. Pie, 326 St. Simon, 331 St. Hugues, 336 St. Guillaume, 341 St. Joseph (St. Hyac), 346 St. Pie, 351 St. Simon, 356 St. Hugues, 361 St. Guillaume, 366 St. Joseph (St. Hyac), 371 St. Pie, 376 St. Simon, 381 St. Hugues, 386 St. Guillaume, 391 St. Joseph (St. Hyac), 396 St. Pie, 401 St. Simon, 406 St. Hugues, 411 St. Guillaume, 416 St. Joseph (St. Hyac), 421 St. Pie, 426 St. Simon, 431 St. Hugues, 436 St. Guillaume, 441 St. Joseph (St. Hyac), 446 St. Pie, 451 St. Simon, 456 St. Hugues, 461 St. Guillaume, 466 St. Joseph (St. Hyac), 471 St. Pie, 476 St. Simon, 481 St. Hugues, 486 St. Guillaume, 491 St. Joseph (St. Hyac), 496 St. Pie, 501 St. Simon, 506 St. Hugues, 511 St. Guillaume, 516 St. Joseph (St. Hyac), 521 St. Pie, 526 St. Simon, 531 St. Hugues, 536 St. Guillaume, 541 St. Joseph (St. Hyac), 546 St. Pie, 551 St. Simon, 556 St. Hugues, 561 St. Guillaume, 566 St. Joseph (St. Hyac), 571 St. Pie, 576 St. Simon, 581 St. Hugues, 586 St. Guillaume, 591 St. Joseph (St. Hyac), 596 St. Pie, 601 St. Simon, 606 St. Hugues, 611 St. Guillaume, 616 St. Joseph (St. Hyac), 621 St. Pie, 626 St. Simon, 631 St. Hugues, 636 St. Guillaume, 641 St. Joseph (St. Hyac), 646 St. Pie, 651 St. Simon, 656 St. Hugues, 661 St. Guillaume, 666 St. Joseph (St. Hyac), 671 St. Pie, 676 St. Simon, 681 St. Hugues, 686 St. Guillaume, 691 St. Joseph (St. Hyac), 696 St. Pie, 701 St. Simon, 706 St. Hugues, 711 St. Guillaume, 716 St. Joseph (St. Hyac), 721 St. Pie, 726 St. Simon, 731 St. Hugues, 736 St. Guillaume, 741 St. Joseph (St. Hyac), 746 St. Pie, 751 St. Simon, 756 St. Hugues, 761 St. Guillaume, 766 St. Joseph (St. Hyac), 771 St. Pie, 776 St. Simon, 781 St. Hugues, 786 St. Guillaume, 791 St. Joseph (St. Hyac), 796 St. Pie, 801 St. Simon, 806 St. Hugues, 811 St. Guillaume, 816 St. Joseph (St. Hyac), 821 St. Pie, 826 St. Simon, 831 St. Hugues, 836 St. Guillaume, 841 St. Joseph (St. Hyac), 846 St. Pie, 851 St. Simon, 856 St. Hugues, 861 St. Guillaume, 866 St. Joseph (St. Hyac), 871 St. Pie, 876 St. Simon, 881 St. Hugues, 886 St. Guillaume, 891 St. Joseph (St. Hyac), 896 St. Pie, 901 St. Simon, 906 St. Hugues, 911 St. Guillaume, 916 St. Joseph (St. Hyac), 921 St. Pie, 926 St. Simon, 931 St. Hugues, 936 St. Guillaume, 941 St. Joseph (St. Hyac), 946 St. Pie, 951 St. Simon, 956 St. Hugues, 961 St. Guillaume, 966 St. Joseph (St. Hyac), 971 St. Pie, 976 St. Simon, 981 St. Hugues, 986 St. Guillaume, 991 St. Joseph (St. Hyac), 996 St. Pie, 1001 St. Simon, 1006 St. Hugues, 1011 St. Guillaume, 1016 St. Joseph (St. Hyac), 1021 St. Pie, 1026 St. Simon, 1031 St. Hugues, 1036 St. Guillaume, 1041 St. Joseph (St. Hyac), 1046 St. Pie, 1051 St. Simon, 1056 St. Hugues, 1061 St. Guillaume, 1066 St. Joseph (St. Hyac), 1071 St. Pie, 1076 St. Simon, 1081 St. Hugues, 1086 St. Guillaume, 1091 St. Joseph (St. Hyac), 1096 St. Pie, 1101 St. Simon, 1106 St. Hugues, 1111 St. Guillaume, 1116 St. Joseph (St. Hyac), 1121 St. Pie, 1126 St. Simon, 1131 St. Hugues, 1136 St. Guillaume, 1141 St. Joseph (St. Hyac), 1146 St. Pie, 1151 St. Simon, 1156 St. Hugues, 1161 St. Guillaume, 1166 St. Joseph (St. Hyac), 1171 St. Pie, 1176 St. Simon, 1181 St. Hugues, 1186 St. Guillaume, 1191 St. Joseph (St. Hyac), 1196 St. Pie, 1201 St. Simon, 1206 St. Hugues, 1211 St. Guillaume, 1216 St. Joseph (St. Hyac), 1221 St. Pie, 1226 St. Simon, 1231 St. Hugues, 1236 St. Guillaume, 1241 St. Joseph (St. Hyac), 1246 St. Pie, 1251 St. Simon, 1256 St. Hugues, 1261 St. Guillaume, 1266 St. Joseph (St. Hyac), 1271 St. Pie, 1276 St. Simon, 1281 St. Hugues, 1286 St. Guillaume, 1291 St. Joseph (St. Hyac), 1296 St. Pie, 1301 St. Simon, 1306 St. Hugues, 1311 St. Guillaume, 1316 St. Joseph (St. Hyac), 1321 St. Pie, 1326 St. Simon, 1331 St. Hugues, 1336 St. Guillaume, 1341 St. Joseph (St. Hyac), 1346 St. Pie, 1351 St. Simon, 1356 St. Hugues, 1361 St. Guillaume, 1366 St. Joseph (St. Hyac), 1371 St. Pie, 1376 St. Simon, 1381 St. Hugues, 1386 St. Guillaume, 1391 St. Joseph (St. Hyac), 1396 St. Pie, 1401 St. Simon, 1406 St. Hugues, 1411 St. Guillaume, 1416 St. Joseph (St. Hyac), 1421 St. Pie, 1426 St. Simon, 1431 St. Hugues, 1436 St. Guillaume, 1441 St. Joseph (St. Hyac), 1446 St. Pie, 1451 St. Simon, 1456 St. Hugues, 1461 St. Guillaume, 1466 St. Joseph (St. Hyac), 1471 St. Pie, 1476 St. Simon, 1481 St. Hugues, 1486 St. Guillaume, 1491 St. Joseph (St. Hyac), 1496 St. Pie, 1501 St. Simon, 1506 St. Hugues, 1511 St. Guillaume, 1516 St. Joseph (St. Hyac), 1521 St. Pie, 1526 St. Simon, 1531 St. Hugues, 1536 St. Guillaume, 1541 St. Joseph (St. Hyac), 1546 St. Pie, 1551 St. Simon, 1556 St. Hugues, 1561 St. Guillaume, 1566 St. Joseph (St. Hyac), 1571 St. Pie, 1576 St. Simon, 1581 St. Hugues, 1586 St. Guillaume, 1591 St. Joseph (St. Hyac), 1596 St. Pie, 1601 St. Simon, 1606 St. Hugues, 1611 St. Guillaume, 1616 St. Joseph (St. Hyac), 1621 St. Pie, 1626 St. Simon, 1631 St. Hugues, 1636 St. Guillaume, 1641 St. Joseph (St. Hyac), 1646 St. Pie, 1651 St. Simon, 1656 St. Hugues, 1661 St. Guillaume, 1666 St. Joseph (St. Hyac), 1671 St. Pie, 1676 St. Simon, 1681 St. Hugues, 1686 St. Guillaume, 1691 St. Joseph (St. Hyac), 1696 St. Pie, 1701 St. Simon, 1706 St. Hugues, 1711 St. Guillaume, 1716 St. Joseph (St. Hyac), 1721 St. Pie, 1726 St. Simon, 1731 St. Hugues, 1736 St. Guillaume, 1741 St. Joseph (St. Hyac), 1746 St. Pie, 1751 St. Simon, 1756 St. Hugues, 1761 St. Guillaume, 1766 St. Joseph (St. Hyac), 1771 St. Pie, 1776 St. Simon, 1781 St. Hugues, 1786 St. Guillaume, 1791 St. Joseph (St. Hyac), 1796 St. Pie, 1801 St. Simon, 1806 St. Hugues, 1811 St. Guillaume, 1816 St. Joseph (St. Hyac), 1821 St. Pie, 1826 St. Simon, 1831 St. Hugues, 1836 St. Guillaume, 1841 St. Joseph (St. Hyac), 1846 St. Pie, 1851 St. Simon, 1856 St. Hugues, 1861 St. Guillaume, 1866 St. Joseph (St. Hyac), 1871 St. Pie, 1876 St. Simon, 1881 St. Hugues, 1886 St. Guillaume, 1891 St. Joseph (St. Hyac), 1896 St. Pie, 1901 St. Simon, 1906 St. Hugues, 1911 St. Guillaume, 1916 St. Joseph (St. Hyac), 1921 St. Pie, 1926 St. Simon, 193